

MILLIMAGES

Société anonyme au Capital de 391.464,08 euros

Siège Social : 88, rue de la Folie Méricourt - 75011 PARIS

413 577 743 RCS PARIS

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL
ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En complément du rapport général établi par le conseil d'administration sur l'activité de la société et sur la présentation des comptes sociaux de la société au 31 décembre 2008, je vous rends compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par notre société.

I . Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Il résulte des dispositions du Code de commerce que le conseil d'administration « *détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre (...), se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent* » et que le Président du conseil d'administration « *organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale, veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission* ».

A. Présentation du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la société MILLIMAGES est présidé par Monsieur Roch LENER qui assure la direction générale de la société.

Au 31 décembre 2008, notre conseil d'administration était composé de quatre administrateurs :

- Monsieur Roch LENER,
- Monsieur Jonathan PEEL,
- Monsieur Stéphane MILLIERE,
- Monsieur John REYNOLDS.

Je vous précise que par courrier en date 31 janvier 2008, Monsieur Jean LABADIE a démissionné de ses fonctions d'administrateur au sein du conseil d'administration de la société MILLIMAGES à compter du 15 février 2008.

La durée du mandat de chaque administrateur est de six années.

Conformément à l'article 15 des statuts, chaque administrateur est propriétaire d'une action.

Notre conseil d'administration n'est pas doté d'un règlement intérieur.

Un comité des rémunérations a été mis en place avec pour objet de définir la politique salariale de l'entreprise et notamment les évolutions de salaires, le plan de formation, les avantages sociaux.

En outre, nous vous rappelons que par décision en date du 24 septembre 2007, Monsieur Michel LIBERMAN a été nommé Directeur Général délégué de la société.

B. Organisation et fonctionnement du conseil d'administration

Afin d'assurer la bonne marche de l'activité de la société, le conseil d'administration de la société MILLIMAGES se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sur convocation de son Président, Monsieur Roch LENER.

Avant chaque réunion du conseil et afin de respecter le droit d'information individuelle de chaque administrateur, le Président du conseil d'administration communique à chaque administrateur les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission leur permettant d'être éclairé sur les décisions à prendre lors des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est convoqué par tous moyens sur un ordre du jour déterminé et les convocations sont envoyées dans un délai suffisamment raisonnable pour permettre aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes (quand ils sont convoqués aux réunions du conseil) d'assister aux réunions du conseil d'administration.

En 2008, les réunions du conseil d'administration ont toutes eu lieu au siège social de la société, sis 88 rue de la Folie Méricourt à Paris 11^{ème}. Ces réunions ont toutes été présidées par le Président du conseil d'administration qui dirige les débats et établit le procès-verbal de chacune de ces réunions.

Au cours de l'exercice écoulé, notre conseil d'administration s'est réuni huit fois et les administrateurs étaient pratiquement tous présents à chacune des réunions du conseil : quatre administrateurs sur cinq étaient présents le 31 janvier 2008, quatre administrateurs sur cinq étaient présents le 14 février 2008, tous les administrateurs étaient présents le 11 mars 2008, tous les administrateurs étaient présents le 17 avril 2008, tous les administrateurs étaient présents le 13 mai 2008, tous les administrateurs étaient présents le 11 juin 2008, tous les administrateurs étaient présents le 29 septembre 2008 et tous les administrateurs étaient présents le 22 décembre 2008.

Au cours de cet exercice, notre conseil s'est réuni à l'effet de délibérer notamment sur :

- les comptes annuels et semestriels,
- la politique de la société en matière de dispositifs de motivation des cadres et dirigeants du groupe (stocks options, actions gratuites),
- les conventions réglementées,
- la situation de la société et du Groupe,
- la constatation de la démission d'administrateur.

C. Limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général et des Directeurs généraux délégués

Nous vous précisons que le Président du conseil d'administration assure les fonctions de la direction générale de la société et qu'il n'a pas été apporté de limitations aux pouvoirs du Directeur Général de la société.

Nous vous rappelons qu'un Directeur Général délégué a été nommé par le Conseil d'administration du 24 septembre 2007, Monsieur Michel LIBERMAN, qui exerce ses fonctions depuis le 1^{er} octobre 2007.

Le Directeur Général délégué ne peut prendre les décisions suivantes sans l'autorisation préalable du conseil :

- Acquisition ou cession d'actifs immobiliers, de fonds de commerce ou d'éléments incorporels de fonds ;
- Création de sociétés ou apports à des sociétés constituées ou à constituer ;
- Adhésion à tout groupement d'intérêt économique ou à d'autre organisme pouvant entraîner la responsabilité solidaire et indéfinie ;
- Acquisition ou cession de participation en capital dans toute société, que les titres donnent un accès immédiat ou différé au capital ;
- Prise ou mise en location-gérance de fonds de commerce ;
- Prise ou mise en location de biens immobiliers ;
- Suspension ou arrêt d'une branche d'activité ;
- Conclusion de contrat de crédit-bail immobilier ;
- Création ou suppression de succursales ou d'établissements secondaires ;
- Constitution de sûretés réelles sur les actifs ;
- Cautions, avals ou garanties à donner ;
- Octroi de prêt à tous tiers, même au profit de filiales ;

- Abandon de créances ou subventions ;
- Emprunt, quelque soit le montant à l'exception des crédits en banque et des avances consenties par les associés ;
- Engagement et fixation des rémunérations de salariés.

D. Modalités d'évaluation du conseil d'administration

Aucune mesure n'a été prise à ce jour pour évaluer les performances du conseil d'administration et les mesures d'évaluation prévues pour l'avenir.

E Conditions de rémunérations et/ou avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux arrêtés par le conseil d'administration

Aucun principes ou règles n'ont été arrêtés ou fixés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Le Conseil d'Administration du 30 juin 2005 a renouvelé Monsieur Roch LENER dans ses fonctions de Président Directeur Général et a décidé qu'il continuerait de percevoir une rémunération annuelle brute de 32.349 € sur 12 mois, laquelle avait été diminuée par rapport à celle attribuée lors du Conseil d'administration du 31 octobre 2001.

Le conseil d'administration du 11 mars 2008 a modifié cette rémunération pour la porter à 40.000 euros bruts annuels et ce à compter du 11 mars 2008..

Au titre de l'exercice 2008, une prime exceptionnelle a été attribuée à Monsieur Roch LENER d'un montant de 274.829 euros.

Le Conseil d'Administration du 24 septembre 2007 a nommé Monsieur Michel LIBERMAN Directeur Général délégué et a décidé qu'il percevrait une rémunération annuelle brute de 44.000 € sur 12 mois. Il est précisé à toutes fins utiles que, cette rémunération a été ramenée à 22.000 € brute annuelle sur 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2008, suite à la nomination de Monsieur LIBERMAN en qualité de Directeur Général délégué dans BAC FILMS.

Monsieur LIBERMAN exerce également les fonctions de Directeur des opérations de MILLIMAGES et à ce titre il perçoit au titre de son contrat de travail une rémunération de 156.000 € brut annuel, une voiture de fonction et le remboursement de ses frais professionnels sur justificatifs ;

Le Conseil d'administration du 23 mars 2005 a attribué des stocks options aux administrateurs suivants :

- Stéphane MILLIERE : 30.000 stocks
- Jonathan PEEL : 50.000 stocks
- John REYNOLDS : 60.000 stocks

Aucun de ces stocks n'ont été exercé.

Aucun autre mandataire social ne s'est vu verser de rémunération ou d'avantages de toute nature dans le cadre de son mandat.

F. Absence de référence à un code de gouvernement d'entreprise

Compte tenu de la faible taille du groupe et de la sa politique de rémunération peu sophistiquée, la société ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises au sens de l'article L.225-37 du Code de commerce.

II. Renvoi aux dispositions des statuts de la société MILLIMAGES prévoyant les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les statuts de la société précisent aux articles 26, 28 et 30 Titre IV– Assemblées générales – les conditions de participation des actionnaires aux assemblées générales.

III. Dispositions statutaires relatives au changement de contrôle

Afin de répondre aux dispositions légales, il est indiqué que les statuts de la société ne contiennent pas de dispositions qui auraient pour effet de retarder, différer ou entraver un changement de contrôle.

Selon les statuts de la société, un droit de vote double est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Au 31 décembre 2008, sur les 9.786.602 actions composant le capital social, 4.922.927 sont à droit de vote double.

IV. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers.

La Société s'est engagée, dans une démarche dynamique en réalisant un inventaire des processus de contrôle interne et une mise à niveau de leur documentation, dans l'objectif de porter à terme une appréciation documentée sur l'adéquation et l'efficacité de ces processus.

Dans le cadre de la recommandation AMF sur l'utilisation du Cadre de Référence sur le contrôle interne dont notamment les 26 processus de contrôle demandés, il est précisé que la Société se fixe un délai de 3 ans pour satisfaire à cette recommandation.

Cette mise en conformité sera faite compte tenu de la nature de nos activités, de notre taille et de notre mode d'organisation.

Il est rappelé que la recommandation AMF est applicable aux rapports des présidents sur les procédures de contrôle interne pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

A/ Marche de la société

- La société Mère : MILLIMAGES SA

Un comité de direction se réunit 1 semaine sur 2 réunissant les personnes suivantes :

Président Directeur Général	Roch LENER
Directeur Général Délégué	Michel LIBERMAN
Assistante du Président	Martine GAIRE
Directeur Administratif et financier	Yvonne RANOUX
Directeur du département Publicité	Philippe GOMPEL
Directeur d'écriture	Marie Caroline VILLAND
Producteur animation	Emmanuelle PETRY
Directeur de fabrication	Marc DHRAMI
Responsable Merchandising	Laurence PAPON
Responsable Vidéo	Eric SAQUET

Lors de ce comité sont abordés les points suivants :

- Situation de la société et marche des affaires,
- Etat d'avancement des productions,
- Etat d'avancement de l'écriture,
- Nouveaux projets en développement,
- Informations financières et juridiques diverses,
- Climat social,

et plus généralement tous les événements de la période affectant la marche de la société.

Les points abordés lors de ce comité sont retranscrits sur un cahier spécifique à cet usage.

Un comité éditorial se réunit 1 semaine sur 2 (en alternance avec le comité ci-dessus) avec les personnes suivantes = Roch LENER, Michel LIBERMAN, Marie Caroline VILLAND, Marc DHRAMI et Emmanuelle PETRY. Lors de ce comité sont étudiés les nouveaux projets susceptibles d'être développés.

Une réunion mensuelle de trésorerie est également organisée entre le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué et le Directeur Administratif et Financier ainsi que les salariés concernés ce qui permet un suivi des ressources optimisé.

- Les filiales de MILLIMAGES

BAC MAJESTIC :

Il est rappelé que le 12 septembre, le conseil d'administration de la société BAC FILMS(filiales à 100% de BAC MAJESTIC) avait procédé à la révocation de Jean LABADIE de son mandat de Directeur Général de la société BAC FILMS et a mis fin au contrat de travail de Jean LABADIE en date du 24 septembre.

Michel LIBERMAN, Directeur Général délégué du groupe MILLIMAGES, a été nommé Directeur Général délégué de BAC FILMS, lors du Conseil d'administration du 20 décembre 2007.

Suite aux changements managériaux intervenus, la société BAC FILM, filiale opérationnelle de BAC MAJESTIC, s'est réorganisé, autour de son Président Directeur Général Roch LENER, en départements spécialisés :

Directeur Général Délégué	Michel LIBERMAN
Directeur Administratif et Financier	Yvonne RANOUX
Responsable du Marketing et des acquisitions, en charge de la ligne éditoriale Business Affairs	Mathieu PIAZZA Véronique CRASSET
Direction des ventes et de la distribution Des films en Salles	Nicolas CHARRET
Direction des ventes internationales et TV France	Camille NEEL
Directeur des ventes vidéo	Eric SAQUET
Direction technique	Sophie JUIN

Un comité de direction se réunit hebdomadairement réunissant les personnes citées ci-dessus.

Lors de ce comité hebdomadaire, sont abordés les points suivants :

- Situation de trésorerie,
- Analyse des ventes,
- Résultats des films en cours de sortie
- Avancement des travaux sur les films à sortir
- Climat social

et plus généralement, tous les évènements de la période affectant la marche de la société.

Ces décisions peuvent être confirmées à tout moment ou lors de Conseil d'administration.

AUTRES FILIALES :

Une réunion est organisée mensuellement entre Stéphane MILLIERE, Président Directeur Général de GEDEON PROGRAMMES et Roch LENER, Président Directeur Général de MILLIMAGES pour nous informer de la marche de la société.

MILLIMAGES exerce un contrôle exclusif de la société MILLIMAGES UK qui fait l'objet d'une supervision par la direction générale du groupe ; elle bénéficie de délégations de pouvoir.

B/ Description synthétique des procédures de contrôle interne

- Prévisions financières

Il est établi un budget annuel pour l'année à venir qui fait l'objet d'un suivi régulier. La société dispose d'une comptabilité analytique organisée par coûts de production, distributions et frais généraux. Il existe également un suivi des coûts et recettes par séries mises en production. Des arrêtés mensuels succincts sont effectués permettant de s'assurer du respect des budgets autorisés par la Direction Générale.

- Procédures de contrôles de la trésorerie

Les services comptables établissent des prévisions mensuelles de trésorerie qui sont ensuite revues par la direction générale. Les soldes bancaires sont consultés quotidiennement, les rapprochements bancaires sont effectués quotidiennement. Un suivi des échéanciers clients est effectué sur une base mensuelle.

- Contrôle de la gestion du personnel

Le processus d'établissement de la paie est réalisé en interne. De par son activité, le groupe a recours au travail par intermittence. Il est cependant veillé à en éviter tout recours abusif.

- Outils de contrôle des engagements de dépenses, d'approbation des factures et de validation des paiements

Toutes les dépenses doivent faire l'objet d'un bon de commande visé par les directeurs concernés.

Les factures fournisseurs sont reçues directement par le service comptable.

Elles sont comptabilisées et envoyées à chaque responsable de service pour validation et accord de paiement. Les responsables valident dans le respect du budget qui leur est alloué. Le règlement des fournisseurs n'est déclenché qu'après le retour des factures dûment visées et respectant les termes de paiement négociés.

C/ Procédures de production et de contrôle de l'information financière

L'enregistrement des événements comptables récurrents est normé grâce à l'utilisation de pièces comptables dédiées ce qui assure l'homogénéité de l'information restituée. La sauvegarde et le contrôle des données informatiques sont réalisés quotidiennement. Une sécurité anti-intrusion a été mise en place ainsi qu'une solution anti-virale très efficace.

Lors des arrêtés trimestriels, les services comptables valident le chiffre d'affaires par une revue approfondie des transactions en cours, des « Prêt à Diffuser » obtenus, des nouveaux contrats de vente signés et des factures établies.

Chaque arrêté des comptes sociaux ou consolidés fait l'objet d'une analyse des postes d'inventaire réalisée conjointement avec les services comptables de la société et un expert comptable. La constatation des provisions fait suite à une analyse des risques par enquête auprès des directions opérationnelles et/ou fonctionnelles concernées, de la Direction Juridique et le cas échéant de conseils externes. S'agissant de la constatation des amortissements sur les séries d'animation, elle fait suite à une analyse des recettes futures revue et validée périodiquement par la Direction Générale.

Les relations avec les commissaires aux comptes sont organisées comme suit :

- Une réunion d'options comptables préalable à l'arrêté permet de convenir du calendrier et de l'organisation et de valider les grandes options comptables, notamment dans le cadre de l'application de nouvelles normes et de transactions non routinières ;
- Des réunions d'étapes permettant de recueillir les remarques éventuelles des commissaires aux comptes et d'échanger de manière contradictoire sur les comptes provisoires de toutes les entités du groupe et les comptes consolidés.

D – Gestion des risques

❖ Risques de liquidité

Production

Du fait de la nature de leur activité, les crédits contractés par les sociétés de production pour le financement des productions nécessitent la mobilisation des actifs en cours de fabrication sur une durée moyenne de 24 mois. A ce terme, il y a extinction de la dette et libre disposition des actifs produits.

Les sociétés de production du groupe disposent de concours des établissements de crédit. Comme précisé, ces concours sont garantis par des créances au titre de préventes, coproductions, ou subventions obtenus pour pré financer les programmes produits.

Pour limiter ce risque, les sociétés de production du groupe Millimages s'efforcent de préfinancer au maximum leurs productions. Quant aux frais fixes, ils sont financés par :

- les marges dégagées sur les productions, soit le solde des financements acquis après déduction des coûts directs de fabrication,
- les marges sur les prestations (très faibles)
- les ventes à l'étranger.

Toutefois, si ces cash-flows s'avéraient insuffisants, le Groupe pourrait être amené à réduire ou à retarder ses investissements, à vendre des actifs, à se financer par endettement ou émission des capitaux propres.

Distribution cinéma

En matière de distribution, ce risque existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les 3

premières années d'exploitation (exploitation en salles, en vidéo et 1ère exploitation télévisuelle).

La société se finance par la mobilisation de ses créances auprès des établissements financiers ou des banques. La notion de contrats signés mobilisables correspond à des crédits accordés par les banques sur la base de contrats de ventes TV signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits.

❖ **Risques de taux sur endettement**

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, celui-ci est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir.

Les dettes financières ne font pas l'objet d'une couverture de taux au 31 décembre 2008.

❖ **Risques de change**

Pour l'ensemble des sociétés du groupe, le risque de change reste limité, et ne fait pas l'objet d'une couverture.

❖ **Risques juridiques**

Le service juridique du groupe, assisté éventuellement d'experts extérieurs, et le service business affairs, est dédié à tout ce qui concerne la propriété intellectuelle, cœur de nos métiers

E – **Autres points**

La sauvegarde et le contrôle des données informatiques sont réalisés quotidiennement.

Cette procédure est assurée par Grégory DOUCET (salarié MILLIMAGES) en charge de la totalité de cette procédure.

Le suivi de toutes les formalités juridiques est effectué en liaison avec un prestataire externe.

Le Président du Conseil d'administration

Roch LENER